

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Courrier station acoustique AGIR A10** : La décision prise lors du dernier conseil municipal de ne pas participer à l'achat d'une station acoustique souhaité par l'association AGIR A10 sera entérinée par un courrier de réponse en ce sens.
- **Ordures ménagères et livraison conteneurs** : La distribution des conteneurs est en cours sur la commune, elle est déjà effectuée à 90 %. Les élus constatent et déplorent des dépôts sauvages de toute sorte sur les plateformes récemment apposées notamment à la Charbaudière-Les Bergeons.

Réunions :

- **Grand débat national** : M. le Maire rappelle la tenue de 2 réunions, la première le 29 janvier à laquelle assistaient une trentaine de personnes et la seconde seulement 8 personnes. Les revendications ou idées relevées lors de ces 2 séances ont été transmises à la Préfecture d'Indre et Loire qui centralise ces résultats en vue de les transmettre au gouvernement. Les élus seront attentifs au suivi de cette initiative.
- **Club ados et projet de bungalow** : La Communauté de Communes a effectué des modifications de personnel dont l'animateur du club ados et directeur, de fait, de la garderie périscolaire. M. le Maire a rencontré la responsable de secteur avec laquelle il a convenu que le projet d'installation d'un bungalow n'était pas d'actualité. Un rendez-vous avec la directrice de l'ALSH de Sorigny va être organisé prochainement pour faire un point.
- **Syndicat d'Aménagement Vallée de l'Indre (SAVI)** : Arlette DUCHÊNE, suite à une réunion avec le SAVI, informe les élus que la carte des fossés va être revue et mise à jour. Une attention particulière sera portée sur cette nouvelle carte.

Afin d'optimiser le nettoyage du fossé SNCF situé à la Varenne, le SAVI a nettoyé le fossé situé en amont ; un courrier dans ce sens a été transmis à la SNCF. Il a été constaté une intervention en cours sur ce secteur des Eaux et Forêts générant des dégâts notoires ; M. le Maire a interpellé la SNCF sur ce sujet qui a répondu qu'il ne s'agit pas des travaux initialement prévus ; la SNCF va suivre cela.

- **Lecture publique** : Nathalie NOMINÉ fait part de la constitution d'un règlement intérieur de fonctionnement commun avec notamment plus d'emprunts possibles d'ouvrages par adhérent et une prévision de gratuité d'adhésion. Ceci reste à être validé en conseil communautaire.

Le renouvellement au service de vidéo à la demande par Internet « Nomade » est acté. Le montant du budget d'acquisitions des ouvrages sera demandé à la Communauté de Communes.

Nathalie NOMINÉ informe également que l'attribution des subventions pour la culture a été actée par la commission ad hoc.

- **Conseil communautaire** : M. le Maire évoque le dernier conseil communautaire où ont été évoquées les prévisions budgétaires et les actions afférentes, a priori sans augmentation de la fiscalité, pas de nouveaux projets (les projets antérieurs des 2 communautés de communes étant toujours en cours) hormis la création du centre routier sur la zone Isoparc.

Intercommunalité

- **Compétence périscolaire et aménagement locaux pour habilitation Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** : M. le Maire rappelle que la garderie étant déclarée en ALSH afin de bénéficier des aides de la CAF, une visite de la Direction départementale pôle jeunesse et sport sur le site a eu lieu en janvier dernier. Il convient de faire quelques aménagements. Ainsi, il est nécessaire d'apposer un second sanitaire pour les enfants de plus de 6 ans et de changer les rideaux occultants existants détériorés. Le bâtiment étant communal, les travaux sont à diligenter par la commune, toutefois un fonds de concours de la Communauté de Communes viendrait contribuer au financement nécessaire. Après visite d'un technicien intercommunal, l'idée de substituer un sanitaire fille à un sanitaire plus grand en apposant des cloisons est étudié, le sanitaire adulte pourrait être dédié aux garçons.

- **Convention mise à disposition locaux affectés à la compétence « enfance jeunesse »** : M. le Maire précise que dans le cadre de l'exercice de la compétence « enfance jeunesse », les locaux communaux sont mis gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes avec une participation pour les frais de téléphone. Après lecture du projet de convention, les élus l'acceptent à l'unanimité.

- **Convention mise à disposition locaux affectés à la compétence « lecture publique »** : M. le Maire précise que dans le cadre de l'exercice de la compétence « lecture publique », les locaux de la bibliothèque sont mis gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes avec une prise en charge des frais de téléphone. Après lecture du projet de convention, les élus l'acceptent à l'unanimité.

Affaires scolaires

Point conseil d'école : Xavier GAUTHIER relate les différents points abordés lors du conseil d'école :

- Armoire à pharmacie à déplacer,
- Retour de la présence du RASED (aide auprès des écoliers) dont 3 enfants bénéficient,
- Sorties scolaires dont cinéma et piscine,
- Intervention d'un conteur,
- Budget bien tenu avec des recettes importantes cette année grâce aux photos d'école,
- Projet d'aménager un jardin derrière la maternelle,
- Quelques dépenses d'investissement pour des jeux de cour, des instruments de musique notamment, voir si certains jeux de cour peuvent être cofinancés avec Touraine Vallée de l'Indre pour la garderie périscolaire,
- Remerciements de l'équipe enseignante pour la réactivité des agents techniques en cas de besoin,
- Discussion autour du projet du bâtiment scolaire dont le permis de construire est en cours d'instruction avec tenue de la sous-commission accessibilité le 27 février qui n'a relevé aucun problème particulier ; l'inspectrice académique aurait toutefois souhaité être consultée.

Personnel communal

- **Fin de prise en charge d'un agent licencié pour inaptitude** : M. le Maire informe les élus que la prise en charge au titre d'indemnisation chômage de l'agent qui avait été licencié pour inaptitude en février 2017 est arrivée à échéance au 22 février dernier.
- **Avenant n°1 convention adhésion médecine préventive du Centre de Gestion** : M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le CDG37 pour adhérer au service de médecine préventive. Après présentation des nouvelles modalités proposées dans l'avenant n°1 de ladite convention, les élus acceptent ces modifications et autorisent M. le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Budget – Finances

- **Dossier amendes de police** : M. le Maire rappelle que les projets éligibles à la demande de subvention au titre des amendes de police sont liés aux « déplacements doux » ou à la pose de radar pédagogique. Après discussion, les élus décident de déposer un dossier sur le projet d'achat d'un radar pédagogique solaire à installer sur la commune.
- **Adhésion Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de Loire (FREDON)** : M. le Maire propose aux élus de renouveler l'adhésion de base à la FREDON ainsi que l'adhésion à la lutte contre les ragondins.

Travaux communaux

- **Toiture salle polyvalente et photovoltaïques** : La réfection de la toiture de la salle polyvalente étant à l'étude, une réflexion sur la faisabilité d'apposer des panneaux photovoltaïques est en cours. Un rendez-vous sur place a été pris avec un professionnel qui doit compléter son devis initial prenant en compte la réfection de la toiture sur sa totalité ; seule une partie pourrait faire l'objet d'apposition de panneaux photovoltaïques. D'autres entreprises vont être sollicitées ainsi que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat 37 (ALEC37) pour des conseils techniques voire financiers.
- **Point projet bâtiment scolaire** : Ce point a été abordé en amont au point « Conseil d'école ».
- **Point commission bâtiment** : Xavier GAUTHIER énonce les travaux retenus par la commission bâtiment qui s'est réunie le 7 février dernier, à savoir : rénovation toiture salle polyvalente, visiophone école côté Godinière (en cours), peinture des poteaux du préau école côté Godinière, remplacement rideaux occultants sanitaires école côté mairie, remplacement des rideaux de la salle « Les Albizzias » (étude en cours), contrôle des installations sportives prévu le 26 mars, contrôle des installations électriques prévu le 9 et 10 avril, peinture des murs de la sacristie, pose pare-soleil accueil mairie et salle du conseil municipal, aménagement entrée en accessibilité logements locatifs sis 1 impasse du vieux bourg, réfection toiture de la petite salle « Les albizzias » et le projet du nouveau bâtiment scolaire. Après discussion, les élus réfléchissent à la remise en état de la piste et l'apposition d'éléments de skate park à la base de loisirs ; à voir peut-être avec les animateurs du club ados. L'association « le Réveil de Villeperdue » a informé la commune de son souhait de mettre à disposition, pour un projet d'intérêt général, le solde financier, consigné sur leur compte, émanant de la dissolution du Comité des Fêtes ; ce pourrait être justement un jeu de plein air à la base de loisirs.
- **Commission voirie** : Arlette DUCHÊNE et Gérard LEGRAND énoncent la liste des interventions nécessaires sur la voirie communale, à savoir notamment : reprise des accotements sur la route du Chêne Parapluie et sur son prolongement en direction de la Saulaye, sur la rue du Carroi du Vignau depuis le lotissement de la Marqueterie jusqu'au hameau du Bry. Cette remise en état sera confiée aux agents techniques, ainsi que le comblement de nombreux nids de poule sur plusieurs rues et routes de la commune.

Des fissures dans le goudron aux abords de la mairie, et à différents endroits répertoriés, nécessiteront l'intervention de l'entreprise TTPL avec laquelle la Communauté de Communes a passé un marché négocié.

Les réfections de chaussée réalisées par l'entreprise Bellin en 2017 sur la route de la Forêt ne donnent pas satisfaction ; un rendez-vous avec l'entreprise va être programmé pour constater la dégradation prématurée de la portion concernée.

Une liste de quelques fossés à nettoyer fera l'objet d'une demande de devis auprès d'un professionnel. D'autres petits travaux d'entretien seront réalisés par les agents techniques.

- **Panneaux lumineux informatifs et Communauté de Communes** : M. le Maire fait part de la proposition de Touraine Vallée de l'Indre d'installer un panneau informatif lumineux sur toutes les communes du territoire intercommunal. La prise en charge d'achat du panneau incomberait à la Communauté de Communes en tout ou partie selon le modèle choisi (une face ou double face), les frais de raccordement au réseau incomberait à la commune, les informations portées seraient à la hauteur de 70 % intercommunales et 30 % communales. La mise à jour des données transiteraient, selon une procédure déterminée, obligatoirement par la Communauté de Communes sauf messages d'urgence et de risques majeurs qui pourraient être accessibles, de fait, au Maire. Après discussion, les élus ne sont pas favorables à l'apposition d'un tel panneau, notamment à cause de la centralisation de la mise à jour par l'intercommunalité.

Syndicat

- **SIEIL et mise à jour statuts** : M. le Maire stipule que, suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire pour la compétence « éclairage public », il convient à la commune, membre de ce syndicat, de délibérer sur cette adhésion afin d'actualiser ses statuts. Les élus acceptent à l'unanimité cette adhésion et l'actualisation desdits statuts.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : Les élus décident de ne pas préempter :
 - sur le terrain et bâti du 17bis rue Dame Milon

Dates à retenir

- Club des femmes **Samedi 9 mars** à 9h15 – cinéma Studio à Tours
- Commission affaires sociales **Mardi 19 mars** à 18h00 – Mairie
- Commission communale impôts **Vendredi 22 mars** à 10h00 – Mairie
- Prochains CM **Vendredi 12 avril** (décalé initialement prévu le 5) à 20h00 – mairie
24 mai – 5 juillet
- Conseil d'école **Jedi 13 juin** à 18h00 –salle informatique école côté godinière

Questions diverses

- **Courrier anonyme et contestation en matière d'urbanisme** : M. le Maire fait part du dépôt d'un courrier anonyme dans la boîte aux lettres de la mairie en date du 16 janvier dernier. Ce courrier dénonce des « constructions sauvages » sur la commune et une inaction des élus. Toutefois, aucune adresse n'est précisée quant aux lieux incriminés ni aucun administré n'est nommé, seul un « jeu de piste » sur Internet est proposé. Les élus ne souhaitent pas se prêter à ce genre de jeu mais invitent vivement le délateur à se présenter en mairie pour éclaircir ses accusations et apporter des réponses concrètes à ses interrogations. Les constructions sans autorisation font l'objet d'interventions auprès des intéressés.

- **14 juillet et feu d'artifice** : Les élus sont toujours dans l'attente d'un projet d'animation porté par une association pour fêter le 14 juillet. Sans animation particulière ce jour-là, il n'y aura pas de feu d'artifice.

Un article dans la prochaine lettre d'infos fera écho à cette attente afin de permettre aux associations qui souhaiteraient initier un projet de se faire connaître. La décision de maintenir un feu d'artifice sera donc prise lors du prochain conseil municipal.

- **Association Aude Solidarité :** Cette association remercie la commune pour le don octroyé dans le cadre de l'aide aux sinistrés, mise en place après les inondations qui ont impacté ce département à l'automne dernier.
- **Répertoire National des Elus :** Il est rappelé que, sur demande de la Préfecture, les élus sont invités à remplir une fiche pour alimenter le Répertoire National des Elus.
- **Achat pulvérisateur électrique :** Gérard LEGRAND fait part d'une demande des agents techniques d'achat d'un pulvérisateur électrique. Des devis vont être demandés à divers fournisseurs.

Le secrétaire de séance